

2) L'offre de formation

Actions de formation droit commun / Appui aux Congés Individuels de Formation (CIF)

Organisme gestionnaire :
FONGECIF

Contacts :
L'équipe du FONGECIF
(antenne du Rhône) :
Michèle CORNUT,
Laurence FLACHAT,
Stéphane PONCET,
Chantal RIGHI,
Conseillers

★ Public concerné

Bénéficiaires de l'article L.323.3 du Code du Travail ayant le statut de salarié et bénéficiant d'un congé individuel de formation.

★ Objectifs

Faciliter et développer les possibilités d'accès des personnes handicapées au congé individuel de formation, notamment dans le cadre d'un maintien dans l'emploi.

★ Contenu

- Elaboration, avec l'aide d'un conseiller référent, d'un projet individuel de formation en recherchant la meilleure adéquation entre l'entreprise, le salarié et le centre de formation. Le FONGECIF peut venir en appui lors de cette phase d'élaboration du projet.
- Suivi individuel de la personne pendant et après la formation.
- Possibilités d'appui au cofinancement du plan de formation par l'AGEFIPH.

★ Volume de prestations

130 places par an sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes pour des salariés risquant un licenciement pour inaptitude pour raisons médicales. Par ailleurs le FONGECIF traite selon ces critères habituels de sélection toutes les demandes émanant de salariés ou de handicapés.

★ Autres précisions

- Le FONGECIF Rhône-Alpes et l'AGEFIPH ont signé une convention qui vise à amplifier l'effort de formation au bénéfice des salariés handicapés notamment ceux qui, du fait de leur handicap, sont contraints d'envisager une reconversion professionnelle. Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette convention, le FONGECIF finance la rémunération du stagiaire - dans la limite de la loi sur le CIF - et l'AGEFIPH les coûts pédagogiques.
- Le suivi du bénéficiaire est réalisé avec un référent de CAP EMPLOI Rhône.